

Image not found or type unknown



## Partage d'un bien immobilier

Par **Hipazzia**, le **06/08/2011** à **22:22**

Bonjour,  
Ma sœur et moi avons respectivement 60 et 50 ans. Ayant peu de revenus (650€ de pension de veuve), elle vit modestement, et touche une allocation-logement. Elle a 25000€ que lui a donnée notre mère de son vivant.  
Je lui ai proposé d'acheter une maison ensemble, et qu'elle y habite dès maintenant. La maison étant grande, nous pourrions la partager dans le futur, quand je partirai à la retraite. Ce sera donc pour l'instant ma résidence secondaire, et sa résidence principale. J'ai besoin de ses 25000€ pour acheter le bien, et dois aussi emprunter environ 60 000€. Quelle serait selon vous la situation la plus saine, et sûre pour chacune de nous. Elle a 2 enfants majeurs ; je n'ai pas de descendance.  
D'avance, merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **22:28**

Le problème est l'indivision. et ça ne présente aucune garantie de rien. Elle pourrait même vous empêcher d'y habiter, elle ou ses enfants si jamais elle se retrouvait sous tutelle.  
A son décès, les enfants pourraient contraindre à la vente.